

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPPUBLIQUE**

**DECRET N° 97-137 DU 24 MARS 1997**

chargeant Monsieur Félix ADIMI  
Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes  
Entreprises, de l'intérim de Monsieur Emmanuel  
GOLOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de  
l'Hydraulique, pour compter du 24 mars 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU La loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement

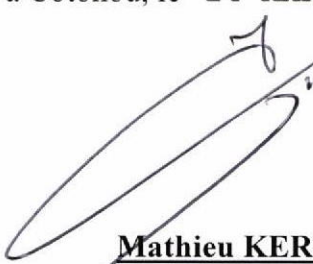
DECRETE :

**Article 1er** : Pour compter du 24 mars 1997 Monsieur Félix ADIMI, Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Emmanuel GOLOU.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le **24 MARS** 1997.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



**Mathieu KEREKOU.**

Ampliatiions : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; PM 4 ; MMEH-MSPSCF  
SGG 4 ; AUTRES MINISTERES 16 ; DEPARTEMENTS 6 ; JORB 1.4